

# Communication aux usagers du service d'assainissement collectif

Avant d'être rendue au milieu naturel, l'eau qui a été utilisée (les eaux usées) doit être débarrassée de ses éléments polluants.

Le traitement des eaux usées génère des sous-produits, notamment des sables, des graisses et des boues d'épuration. De la qualité de ces derniers dépend leur valorisation (ex : épandage des boues).

La station rejette ainsi une eau traitée qui doit être conforme aux valeurs limites définies par arrêté préfectoral.

Afin de ne pas perturber le fonctionnement de votre station d'épuration et de garantir sa pérennité, le SMEA31 vous présente :



## LES BONS GESTES de la vie quotidienne...

### Dans ma cuisine



- Pour déboucher mon évier : J'utilise de l'eau bouillante et une ventouse plutôt que des produits chimiques.
- Quand je change l'huile de ma friteuse : Je collecte l'huile usagée dans une bouteille et je l'amène à la déchèterie pour ne pas la verser dans l'évier.
- Pour nettoyer ma cuisine : J'utilise des produits respectueux de l'environnement qui sont biodégradables.

### Dans ma salle de bain



- Je rapporte mes médicaments périmés ou entamés à mon pharmacien
- Je récupère régulièrement les cheveux et autres matières organiques et je les mets à la poubelle pour éviter les bouchons.

### Dans mes toilettes :

- Je ne jette AUCUN déchets solides (lingettes, coton-tiges, protections hygiéniques, préservatifs, couches...)

 Les lingettes sont à l'origine de problèmes importants sur les systèmes d'assainissement. Elles endommagent les pompes, les vannes et bouchent les canalisations.



### Dans mon garage :



- Je ne jette pas les produits dangereux (solvants, peintures, huiles de vidanges, engrais...) à l'égoût, je les apporte à la déchèterie.

### Dans la rue :

- Je ne confonds pas les grilles et les avaloirs avec des poubelles car les eaux pluviales ne sont traitées et rejoignent directement la rivière.

